

fait apprécier à Londres et à Paris, sa proposition,—alors que plusieurs s'affolaient,—de demander à la Chine des explications au sujet d'un texte qu'il jugeait ambigu, ont fait surgir de nouveaux espoirs de paix et espérer le règlement possible de la question de l'Orient.

Toutefois, si le très honorable premier ministre est un bon ambassadeur de la paix, il n'en reste pas moins qu'il veut préparer notre pays à toute possibilité de guerre.

Le discours du trône reflète la préoccupation du Gouvernement de faire face à la menace de guerre. Il annonce également un projet de loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la continuation de la politique de sécurité sociale, par l'amélioration de la loi des pensions de vieillesse.

De nombreuses mesures de sécurité seront présentées aux Chambres, mesures s'appuyant avant tout sur un effort de production et de défense, grâce aux richesses abondantes dont notre pays dispose.

Je relève, en particulier, l'adoption de mesures législatives accordant au gouverneur en conseil des pouvoirs supplémentaires afin

d'assurer des préparatifs de défense suffisants en vue de faire face à la situation d'urgence et d'empêcher la désorganisation économique qui pourrait s'ensuivre.

La création d'un ministère de Production de défense aidera d'abord à approvisionner nos forces défensives, puis assurera des secours matériels à nos alliés, selon notre capacité de production.

Le programme de législation actuelle est une réponse à l'idéologie communiste et aux tentatives d'hégémonie russe. Si les dirigeants de Moscou cherchent à effrayer le monde par le groupement de toutes les ressources des pays qu'ils dominent, il est nécessaire que tous les pays libres, sans pour cela fermer la porte aux négociations en faveur de la paix, unissent leurs ressources, fassent l'unité matérielle et morale et conjuguent leurs efforts de résistance pour la défense de la liberté.

(Sur la motion de M. Drew, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la proposition du très honorable M. St-Laurent, la séance est levée à 4 heures et 15 minutes de l'après-midi.